

# Collectif Montée Des Eaux, infolettre n° 10, jan 2026

Contact : [collectifmonteedeseaux@gmail.com](mailto:collectifmonteedeseaux@gmail.com)



## Résister, composer ou céder?

### 1. La grande question!

Face à un défi colossal et pérenne, nombre de rivages du monde entier vont devoir décider: laisser la mer gagner ? Résister? Composer?

### 2. Gestion souple du trait de côte: Adapto et Adapto+

En France, 'Adapto' est la 1ère option, initiée par le Conservatoire du Littoral dans 10 territoires (en brun ci-dessous). Prolongée par le programme Life Adapto + sur 15 autres sites (en bleu ci-dessous).



Les sites concernés sont peu ou pas urbanisés, donc ne posent *a priori* pas de problème immobilier majeur. Les difficultés concernent d'abord la disparition de terres agricoles et de plages, et éventuellement la reconfiguration de routes.



#### Simulation des océans

Eric BLAYO, membre du Conseil scientifique du CMDE, mène des travaux sur la simulation des océans, qui permettent de mieux comprendre le climat. Il a produit une série de vidéos des plus intéressantes: [https://www.youtube.com/watch?v=pyVq1bag\\_g&list=PLYMIM3ymkDJGm948FH6Z8GreZrPUQndbb&index=1](https://www.youtube.com/watch?v=pyVq1bag_g&list=PLYMIM3ymkDJGm948FH6Z8GreZrPUQndbb&index=1)

### 3. Résister et/ou composer

On ne compte déjà plus les projets littoraux français destinés à entretenir les ouvrages de protection, et/ou accompagner ou contenir l'avancée de la mer, à des niveaux inégaux de mise en œuvre: destruction de maisons ou d'immeubles, enrochements, endiguements, ganivelles, surélévation ou recul de routes...

Après la destruction médiatisée de l'immeuble 'Signal' au **Verdon**, voici quelques exemples notoires (*sauf erreur ou omission ; ordre alphabétique + n° département; principales sources: presse et linkedin ; incluent aussi nécessairement des opérations urbanistiques associées; hors ports et sites industriels*).

- Presqu'île d' **Ambès** 33: hypothèse montée des eaux + 0,75 m d'ici à 2100: confortement de 32 km de digues essentiellement au droit des bourgs, pour un coût de l'ordre de 35 M€.



- **Biscarrosse** 40: PPA «vers une recomposition durable et résiliente de la station balnéaire face aux enjeux de l'érosion côtière.» Couvre 2025-2032, 21 M€.

- **Blainville** 14: confortement de la dune, 5 M€ sur 2 km, hors déplacement zone conchylicole.

- **Caen** 14: après prise en compte d'une montée des eaux de



# Collectif Montée Des Eaux, infolettre n° 10, jan 2026

Contact : [collectifmonteedeseaux@gmail.com](mailto:collectifmonteedeseaux@gmail.com)

1 m à 1,80 m en 2100, le projet de ZAC de 'La presqu'île' a été réduit à 20.000 m<sup>2</sup> (zones cerclées rouge). Plus Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) basse vallée de l' Orne 6 M€.

- **Criel/mer** 76: en 25 ans, démolition de 15 maisons en bord de falaise sur fonds Barnier. Plus PPA en cours.

- **Fouras** 85 : 3,5 M€ de digues à Xynthia + 20 cm..

- **Labenne** 40: démolition de l'ancien l'institut hélio-marin à 65 m de l'océan, racheté par la commune en 2021 pour 1,7 M€.

***Il est encore temps d'agir :  
chaque fraction de degré compte !***

- **Lanicieux** 22 : projet de nouvelle digue en retrait de la digue historique pour protéger 40 habitations et un camping ; plus de 2 M€ .

- **La Saâne** 76: 7 M€ et 10 ans pour reconnecter la rivière à la mer.

- **Oléron** 17: plan à 2026, 1,8 M€.

- **Perpignan** 66 : démantèlement des jetées du Bourdigou, 0,5 M€.

- **Ré** 17: plan à 2027, 3,7 M€.

- **Rochefort** 17 : 2026-2031, 8,6 M€.

- **Saint-Jean-de-Luz, Bidart–Guéthary** 64: PPA 'trait de côte', près de 30 M€.

- **Saint-Malo** 35: 1,225 M€, cette fois pour renforcer la cale de Rochebonne. PPRSM en cours de révision.

- **Soulac/mer** 33: 6,49 M€ pour de grands travaux de réensablement.

- **Treffiaqat** 29: : 7 maisons préemptées pour destruction, et construction de 2 digues rétro-littorales de 800 et 550 m, pour un coût de 3 M€ - cf *Thèse Julie DELANNOY, universités de Bretagne Occidentale et du Québec à Rimousky*

- **Saint-Brévin les Pins**, 44, travaux de renforcement des accès aux plages.

- **Sainte-Radégonde-des-Noyers** 86 : 20 km de digues érigés en 15 ans.

- **Sète** 34: recul de 100 m de la route et confortements localisés, recul de certains quartiers, programme de 20 ans pour plus de 70 M€.

- **Vannes** 56 : déconstruction et reconstruction de la base nautique, le trait de côte sera reculé sur un linéaire d' 1 km (Ouest-France, 17 12 2025).



- **Lorient** 56: à Gâvres, adaptation du littoral au risque de submersion marine à l'entrée de la presqu'île, 1 M€.

- **Mimizan** 40: 7+ M€ «limités au confortement des ouvrages existants».

- **Miquelon-Langlade**: le 1<sup>er</sup> village français (600 habitants) à être reculé vers les hauteurs, opération sur 75 ans, 10 M€ dans une 1ère phase.



- **Montmartin/mer** 50 : rachat d'une ferme Lecordier par le Conservatoire du Littoral.

CMDE, infolettre n°10, jan 2026, Vg

On ne compte plus les autres communes littorales qui réfléchissent à des projets : **Damgan** 56, **Guérande** 44, **Lacanau** 33 (500 M€?), **La Tranche/Mer** 85, **Saint-Malo** 35 (déplacement de l'hôpital: 445 M€?) etc. Le cas de **Charron** 17 est emblématique : depuis 2010, 13 ans d'études basées sur Xynthia + 20 cm = 5 M €, déjà 1,5 M€ engagé; après actualisation montée des eaux (+60 cm?), le budget passe à 20,5 M€ hors expropriations éventuelles, pour une commune *in fine* enceinte sur ses 4 côtés. (1)

En outre-mer aussi, cf rapport CESE mai 2025 (70% du littoral français!): **Antilles** (Anse Belleville, Prêcheur), **Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie** (31 communes concernées sur 33), **Polynésie** (d'ici 2100, 1/3 des îles pourraient disparaître)...

**Associations, particuliers, pour peser sur le débat public, rejoignez le CMDE : aucune obligation sinon ses Termes de Référence**  
[appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux/](http://appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux/)

# Collectif Montée Des Eaux, infolettre n° 10, jan 2026

Contact : [collectifmonteedeseaux@gmail.com](mailto:collectifmonteedeseaux@gmail.com)

## 4. Les riverains en première ligne

La loi du 16 sept 1807 stipule Art 33 : «*lorsqu'il s'agira de construire des digues à la mer (...) la nécessité en sera constatée par le Gouvernement et la dépense supportée par les propriétés protégées*». C'est donc bien aux propriétaires que revient la responsabilité première de la protection de leurs biens contre l'érosion, comme l'installation de digues. Cette Loi de 1807 a été complétée, d'abord en 1992 par une Loi autorisant les collectivités territoriales à entreprendre des travaux justifiés par un danger grave et présentant un caractère d'urgence. En 2018, la loi GEMAPI accorde aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) l'action de « *défense contre les inondations et contre la mer* », si ces travaux revêtent un «*caractère d'intérêt général ou d'urgence.* ».

Dans ce contexte, on perçoit déjà une prise en charge croissante par les propriétaires de la protection de leurs biens immobiliers, soit à titre individuel soit via une association, SCI ou ASA (Association Syndicale Autorisée), un établissement public administratif créé et contrôlé par l'État. L'ASA dispose de prérogatives de puissance publique et les travaux qu'elle entreprend ont une qualité de travaux publics; elle est financée par ses membres et des subventions. Les ASA font un travail considérable.

On y observe soit une rencontre d'intérêts publics et privés, soit au contraire un conflit, avec 2 questions: qui paie quoi? Qui est responsable pénallement de quoi?

Quelques exemples (non exhaustifs).

- SOS Baie d'Authie (Nord) dénonce ce qu'elle qualifie d'inaction des pouvoirs publics (5).
- Au Cap Ferret 33, outre les travaux importants réalisés par un propriétaire, se constitue un front d'associations demandant le renforcement des protections et contestant les anticipations de montée des eaux adoptées par l' État pour la révision des PPR locaux.
- L'ASA des Bas-Champs (Cayeux) 80, est en charge de la défense des communes contre la mer.
- Coutainville 50 : l'ASA du Passous est en charge de la digue Sud de quelque 1350 m. Sa volonté de préserver cette digue est contestée par certains qui y voient un déni de la montée des eaux (3).
- La Tremblade 17 : des propriétaires s'opposent à un endiguement de 2,6 km jugé «*massif et démesuré*», qui va empiéter sur la plage sur 8,50 m à 11 m.
- Le TA de Nantes a enjoint une SCI de défaire un enrochement artificiel plage du Moulin à Mesquer 44 pour occupation illégale du domaine public maritime et risques pour les usagers (4). Des associations contestent des blocs rocheux protégeant les falaises de la baie du Cabonnais. La stratégie La Baule – Guérande est en cours d'élaboration au niveau du Conseil communautaire.



- À Noirmoutier 85, l'ASA Les Dunes du Vieil s'implique pour entretenir les ouvrages de défense contre la mer, en partenariat entre la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier et une autre ASA, 'épis et perrés' pour préserver le littoral et protéger les habitations.

- Sur la colline Sainte-Barbe à Saint-Jean-de-Luz 64, deux bâtiesses de l'architecte André Pavlovski sont menacées par le recul du trait de côte ; le confortement de la falaise est assumé par les deux propriétaires concernés (2); le dossier a été mis à disposition du public, sans enquête publique.

*Dans le cadre de leur mission scientifique (cf notre infolettre n°8), Dr Heidi Sevestre, membre du Conseil scientifique du CMDE, et Mathieu Tordeur sont passés par le Pôle Sud « d'inaccessibilité ».*



- A Plérin 22, l'association STAM demande à la commune de faire les travaux de confortement de la digue-promenade de Saint-Laurent, datant de 1934. La mairie, elle, se réfère à l'élaboration de la stratégie locale du trait de côte.

- Saint-Coulomb 35, des membres individuels ou associatifs du CMDE s'impliquent avec le Département d' Ille-et-Vilaine dans le dossier de recul du trait de côte et la fermeture à terme de la route longeant l'anse Du Guesclin.  
- Après un 1<sup>er</sup> jugement contraire du TA de Caen, à la demande de l'association Urville-Nacqueville 50 la Cour d'appel de Nantes a annulé le PPRN local. De manière

# Collectif Montée Des Eaux, infolettre n° 10, jan 2026

Contact : [collectifmonteedeseaux@gmail.com](mailto:collectifmonteedeseaux@gmail.com)

étonnante, la montée des eaux a été prise en compte dans le 1<sup>er</sup> jugement, mais pas dans le 2nd.

## 5. Synthèse

Ce tour des côtes, qui n'a aucune prétention de perfection, permet quand même de tirer quelques conclusions.

Un 1<sup>er</sup> constat s'impose : une prise de conscience très forte au niveau des collectivités locales, illustrée par cette carte Nouvelle-Aquitaine et Vendée (<https://www.giplittoral.fr/actualites/18eme-comite-regional-de-suivi-des-strategies-de-gestion-de-la-bande-cotiere>)



Une prise de conscience très réaliste est également très claire au niveau des associations.

Nous avons cependant déjà signalé d'une commune à l'autre une grande incohérence dans les anticipations de montée des eaux et dans les horizons temporels, indéfendables scientifiquement, (cf notre infolettre n°5), ce qui traduit sans doute un manque de directives claires venant de l'État. Lequel selon les cas, soit laisse faire, soit prévoit des travaux jamais réalisés (baie d'Authie), soit élabore des PPR pour donner un cadre légal à la

problématique locale, soit engage une concertation pour dégager une solution pérenne sociétalement acceptable. En cas de conflit, il peut revenir à la Justice de trancher, parfois en faveur de l'État, parfois contre : une autre submersion, judiciaire celle-ci (cf infolettre n°6), est probable.

Autre constat : hors Adapto, les plans de défense contre la mer sont nombreux, le plus souvent pourtant avec une anticipation modérée de la montée des eaux et une conscience de la non-pérennité des ouvrages envisagés. On voit ainsi tracer une ligne (imagin'eau ?) rétro-littorale de résistance (illusoire à long terme) aux vagues d'assaut. La volonté des collectivités, propriétaires et usagers concernés est certes ô combien compréhensible, mais l'étude parue dans Nature «Global coastal human settlement retreat driven by vulnerability to coastal climate hazards» montre que le littoral risque fort de perdurer sous perfusion budgétaire, et que les pays riches auraient tendance à s'obstiner à une maladaptation qui ne fera que repousser l'échéance et accroître le coût final. Le coût et le financement (nous y reviendrons dans une prochaine infolettre) de toute stratégie qui serait à dominante défensive poseraient clairement question face à une montée des eaux accélérée, irréversible, et engagée pour des siècles.

Dame Nature impose nécessairement une réflexion à long terme, à l'instar de ce que fait par exemple la Normandie avec la Stratégie Littoral Seine-Maritime SML76 [<https://sml76.fr/la-strategie-littoral-76/>] et le PPA Basse Vallée de l'Orne, qui s'appuient sur une vision long terme et holistique, en ligne les travaux du GIEC Normand. Ce qui rejoint ce que dit et demande le CMDE.

Et le constat est finalement que la montée des eaux n'est plus seulement une question de publications scientifiques, mais une réalité socio-économico-politique pour les citoyens, et pour les élus un enjeu non seulement financier mais aussi probablement de plus en plus électoral...

Gérard COLLIN  
Porte-parole du Collectif Montée Des Eaux

(1) Sud-Ouest, 26 09 2025

(2) <https://www.sudouest.fr/environnement/erosion/erosion-de-la-cote-basque-quand-les-proprietaires-prives-financent-eux-memes-les-travaux-pour-sauver-leurs-villas-luxueuses-25776215.php>

(3) <https://www.uest-france.fr/normandie/agon-coutainville-50230/il-ny-a-pas-d-alternative-a-se-defendre-a-agon-coutainville-la-digue-du-passous-inquiete-f45a5be4-8643-11f0-ba25-1df8101fcfd4>

(4) <https://www.doctrine.fr/d/TA/Nantes/2025/TAC80E16709DEDCC61FDDBB>

(5) <https://www.lavoixdunord.fr/1591480/article/2025-06-01/la-mer-avance-l-etat-fait-du-sur-place-l-alerte-de-sos-baie-d-authie>

Bonne année!